



COMMUNE
DE
VAUGRIGNEUSE

ARRÊTÉ N°13-2026
RÉGLEMENTANT PROVISOIREMENT
LA CIRCULATION DES VÉHICULES
Rue du Marais – Résidence des Morinières

Le Maire de la Commune de Vaugrigneuse :

- **Vu** les articles L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code de la route et notamment ses articles R 37-1 et R 225 ;
- **Vu** l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière et les textes subséquents la modifiant et la complétant ;
- **Considérant** que la Société SN-MGCE représentée par Monsieur CHARRAIRE domicilié 2 Voie du Marquis de Natte à BONDOUFLE (91070) pour le compte du Syndicat des Eaux Ouest Essonne – 24 Rue du Général Leclerc à FORGES-LES-BAINS (91470) doit exécuter des travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable - Rue du Marais et Résidence des Morinières,
- **Considérant** qu'afin de permettre le bon déroulement des dits travaux et d'assurer la sécurité des personnes et des biens, il est nécessaire de réguler provisoirement la circulation des véhicules, Rue du Marais et Résidence des Morinières,

ARRÊTÉ

Article 1 : Le 30 mars 2026 et pour une durée calendaire de 70 jours, la Société SN-MGCE est autorisée à instituer une circulation alternée par des feux tricolores (manuellement) des véhicules avec interdiction de stationner au droit du chantier Rue du Marais et Résidence des Morinières,

Article 2 : La Société SN-MGCE est chargée de mettre en place les panneaux de signalisation réglementaires prévoyant que le stationnement sera interdit des côtés pair et impair pendant la durée du chantier, de prendre toutes dispositions utiles pour permettre aux riverains d'accéder à leur propriété.

Article 3 : Dès l'achèvement des travaux, la Société SN-MGCE devra rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances et réparer tous dommages éventuellement causés.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Limours est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché selon les conditions réglementaires habituelles, et dont ampliation sera transmise à :

Monsieur CHARRAIRE représentant la Société SN-MGCE
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Limours



Vaugrigneuse, le 16/03/2026
Thierry VERRECCHIA,
1^{er} Adjoint au Maire de Vaugrigneuse

Affiché le 16/03/2026

Ampliations transmises le 16/03/2026

Mairie - 1 rue Héroard -91640 Vaugrigneuse - tél : 01 64 58 90 59
Mail : contact@ville-vaugrigneuse.fr
Site internet : <https://www.ville-vaugrigneuse.fr>